

Procédure de délivrance de visas

Date : Mardi, 9 Mai, 2017

aux délégations participantes aux VIIIes Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire / Abidjan 2017



[1]

Dans le cadre des VIIIes Jeux de la Francophonie, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, a autorisé l'octroi de visas à titre gratuit (visas de courtoisie), à l'ensemble des délégations des Etats et Gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dont les listes auront été validées par le Comité International des Jeux de la Francophonie (**CIJF**) et communiquées au Comité National des Jeux de la Francophonie (**CNJF**).

Le CNJF invite en conséquence toutes les délégations participantes à observer les procédures administratives de délivrance des visas d'entrée sur le territoire ivoirien.

- [procédure de délivrance de visas aux délégations participantes aux VIIIes Jeux de la Francophonie](#) [2]
- [fiche d'identification immigration](#) [3]

[2]

Mots-clés :

- Côte d'Ivoire/Abidjan 2017
- Jeux de la Francophonie
- visa

Procédure de délivrance de visas

Publié sur Jeux de la francophonie (<https://www.jeux.francophonie.org>)

URL source: <https://www.jeux.francophonie.org/actualites/procedure-de-delivrance-de-visas>